



Num. dossier : 07516-2022

Luxembourg, le 13 janvier 2023

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et notamment ses articles 66 à 69 ;

Vu le règlement grand-ducal du 17 février 2017 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu la demande présentée par Madame Catarina Alexandra DA COSTA AZEVEDO, née le 16/07/1994 à Paredes (PORTUGAL), et les pièces produites à l'appui de cette demande ;

Vu le titre de formation délivré au requérant par l'établissement de formation "Universidade do Porto" (PORTUGAL) en novembre 2022 et lui conférant le titre de "Master in Psychology - Specialization in Psychology of Deviant Behaviour and Justice (Mestre)" ;

Arrête :

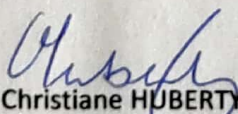
Art. 1^{er}. Le titre de formation de "Master in Psychology - Specialization in Psychology of Deviant Behaviour and Justice (Mestre)" de Madame Catarina Alexandra DA COSTA AZEVEDO est inscrit au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur.

Le titre à porter par Madame Catarina Alexandra DA COSTA AZEVEDO est :
"Master in Psychology - Specialization in Psychology of Deviant Behaviour and Justice (Mestre)".

Art. 2. Le titre de formation visé à l'article 1^{er} correspond au niveau 7 du cadre luxembourgeois des qualifications.

Art. 3. Le présent arrêté est expédié à l'intéressée pour lui servir de titre.

Pour le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,


Christiane HUBERTY

Conseiller de Gouvernement première classe

